

Le fonctionnement

L'ALSH accueille les enfants de **3 à 14 ans**. Attention ! La capacité d'accueil pour les enfants de moins de six ans est limitée.

Horaires :

7h30 à 8h30 : Accueil du matin

11h30 à 12h00 : Accueil de l'après-midi

13h00 à 13h30 : Temps de départ fin de matinée

16h30 à 18h00 : Sorties échelonnées

Tout retard après 18h, entrainera la facturation de frais de dépassement.

Le dossier

Pour constituer ou mettre à jour le dossier de votre enfant, vous devez fournir les documents suivants :

- Fiche de renseignements 2021/2022 complétée et signée (disponible en Mairie, sur le site internet ou sur le logiciel enfance)
- Attestation Quotient familial CAF
- Attestation d'assurance couvrant les activités extra-scolaires
- Photocopie des vaccinations

Les tarifs

Quotient familial	Journée complète	½ journée avec repas
< 400	15€	10€
de 401 à 600	17€	12€
601 à 1200	20€	15€
> 1200 et non allocataire	21€	16€
Extérieur à la commune	25€	20€

Droit d'inscription annuel par famille et par an : 5€

Renseignements :

ACCUEIL DE LOISIRS : 06 24 83 47 98
accueildeloisirs@simandres.fr

MAIRIE
Tél. : 04.78.02.74.95
Fax : 04.78.02.05.78
Mail : mairie@simandres



Avec la participation
de la CAF de LYON

ACCUEIL DE LOISIRS DE SIMANDRES

MERCREDIS Mai/Juin/Juillet 2022



« L'accueil de loisirs fait son cinéma ! »